

La juridiction des conseils de prud'hommes s'étend sur tous les fabricants, chefs d'atelier, contre-maitres, commis, teinturiers, ouvriers, compagnons ou apprentis travaillant pour les fabriques situées dans leur ressort, quel que soit le lieu de domicile des justiciables.

Ces collèges sont renouvelés en partie chaque année, conformément à l'art. 3 du décret du 11 Juin 1809.

Un arrêté Royal du 22 Décembre 1845, a créé un conseil de prud'hommes à Roulers; il a pour ressort les cantons judiciaires de Roulers et d'Ingelmunster. L'installation en a eu lieu le 18 Mars dernier.

Sixième Section.

Pêche.

§ 1.^{er}

Pêche fluviale.

Le domaine a adjugé le droit de pêche dans les rivières et canaux, pour une période de 9 ans qui a pris cours le 1.^{er} Janvier 1846. Le produit annuel est de 3710 fr. Il n'est pas venu à notre connaissance que des contraventions aient été constatées.

§ 2.

Pêche maritime.

Nous sommes entrés précédemment dans des détails concernant les dispositions qui régissent la pêche maritime. Aujourd'hui, nous nous bornerons à consigner ici les résultats obtenus en 1845.

Port d'Ostende.

Quatrevingt-seize chaloupes ont pratiqué la pêche de la morue d'été; ils ont rapporté du Doggersbank, en 187 voyages. 9,395 tonnes.

Douze voyages à Ferøé ont produit 1,215 id.

La pêche de la morue d'hiver exercée par quatre chaloupes, a donné en huit voyages. 221 id.

Ensemble pour les 96 chaloupes 10,831 tonnes de morue, y compris les abatis; les ventes de ce poisson se font publiquement; elles se sont élevées à une somme brute de fr. 414,076-00.

Une chaloupe, accompagnée d'une embarcation supplémentaire, ainsi que d'un petit navire nommé chasseur, s'est livrée à la grande pêche du hareng; elle a fait quatre voyages. Ses importations ont consisté en 214 tonnes de hareng qui ont été vendues pour la somme de 14,699-00.

La même chaloupe a fait deux voyages à la petite pêche du hareng et a rapporté 138 tonnes ou 86,868 harengs qui ont été vendus 6,215-00.

Total	fr. 434,990-00.
La pêche du poisson frais, pratiquée par 99 chaloupes, a produit	» 602,630-00.
Ensemble pour le port d'Ostende	
une somme brute de	fr. 1,037,620-00.

Le personnel des armements est de six cent cinquante hommes.

Port de Nieupoort.

La pêche de la morue à Ferocé et sur les côtes d'Islande a été pratiquée par cinq chaloupes dont les équipages se composaient de 45 hommes; elles n'ont fait qu'un seul voyage. Leur importation a été de 904 tonnes, évaluées approximativement à fr. 27,120-00.

Une seule chaloupe a exercé la pêche de la morue d'été dans les parages du Doggrisbank; elle a effectué deux voyages et introduit 106 tonnes évaluées approximativement à » 4,240-00.

Six chaloupes armées à la pêche de la morue d'hiver ont, en sept voyages, rapporté 144 tonnes évaluées à » 8,640-00.

Une seule chaloupe a exercé la pêche du hareng; on n'évalue le produit qu'à fr. 2,400-00.

La pêche du poisson frais décline de plus en plus à Nieupoort. C'est une circonstance fâcheuse pour cette localité. Ses pêcheurs montent des chaloupes d'Ostende et de Dunckerque. Deux armements seulement dont l'un a sombré pendant l'année, se sont livrés à la pêche du poisson frais. On parle approximativement leurs importations à » 1,904-43.

Total brut pour le port de Nieupoort. fr. 44,304-43.

Port de Bruges.

Un armement a pratiqué la grande pêche du hareng; il était composé du navire principal, d'une embarcation

supplémentaire et d'un bateau chasseur; son équipage était de 17 hommes. Les importations consistent en 278 tonnes de hareng évaluées à fr. 16,234-00.

Total pour le port de Bruges fr. 16,234-00.

Blankenberghe, Heyst et la Panne.

A Blankenberghe, 54 chaloupes ont été employés à la pêche du poisson frais et elles ont importé des produits pour une valeur brute de fr. 178,579-00.

Seize chaloupes d'Heyst, ont exercé la même industrie; elles ont introduit dans le pays du poisson pour une valeur brute de » 45,280-00.

Les chaloupes d'Adinkerke (hameau *la Panne*) qui ont pratiqué la pêche du poisson frais, sont au nombre de huit; dans l'état qui nous a été transmis, la valeur des importations est évaluée à fr. 40,636-22.

Ces dernières chaloupes ont également exercé la pêche du hareng frais; le même état fixe la valeur à » 23,047-56.

Ensemble fr. 287,542-78.

D'après les chiffres posés dans notre rapport de l'année dernière; les diverses espèces de pêche avaient fait des importations en 1844 pour une somme de 1,860,075 fr. La récapitulation de la valeur du produit introduit en 1845, donne fr. 1,885,701-21 ct. L'augmentation pour cette dernière année est donc de fr. 25,626-21 ct.; mais elle ne s'applique pas à toutes les stations de pêche;

X.^o Decl.